

BLUE SELECT POUR PARTICULIERS: CONDITIONS SPECIFIQUES

A l'exception des dispositions suivantes qui y dérogent, les conditions générales de Fintro et les conditions particulières pour les comptes d'épargne de Fintro sont d'application.

La rémunération du Blue Select est constituée par un taux de base et une prime de fidélité.
Le taux de base et la prime sont calculés séparément à un taux exprimé sous forme d'un taux annuel.

Fintro fixe le taux de l'intérêt de base ainsi que celui de la prime de fidélité, dans le cadre défini par les dispositions fiscales en vigueur. Le taux de base et la prime de fidélité peuvent varier en fonction des conditions du marché ou d'éventuelles modifications des plafonds légalement autorisés.

Les modifications du taux de base ainsi que de la prime de fidélité sont communiquées au client par avis joint au premier extrait de compte suivant la modification.

Le taux de base

Le taux de base est calculé jour par jour. Le taux de base n'est pas garanti et peut être modifié quotidiennement en fonction des changements de taux éventuels. Un seul et unique taux de base est applicable par dépôt d'épargne à un moment déterminé.

La prime de fidélité

Pour l'acquisition de la prime de fidélité, le montant doit rester 12 mois consécutifs en dépôt. Le taux de la prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste applicable pendant l'intégralité de la période de fidélité.

Tarif appliqué

Le taux de base et la prime de fidélité du Blue Select sont mentionnés dans la liste des tarifs de Fintro disponible dans toutes les agences, et sont valables pour autant que le solde du compte d'épargne Blue Select soit de 12.500 EUR minimum.

Si, lors d'un nouveau versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité, le solde du compte s'élève à moins de 12.500 EUR, c'est le tarif du compte d'épargne réglementé ordinaire qui sera appliqué (voir liste des tarifs de Fintro).